

(1)

(N° 160.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 MAI 1866.

Convention conclue, le 27 avril 1866, entre la Belgique et le Duché d'Anhalt, pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art, des dessins et marques de fabrique ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. **COUVREUR**.

MESSIEURS,

La convention conclue avec le duché d'Anhalt reproduit à peu près textuellement celle signée avec le Hanovre. La commission vous propose en conséquence l'adoption du projet de loi qui sanctionne cet acte diplomatique.

Le Rapporteur,

AUG. COUVREUR.

Le Président,

E. VANDENPEEREBOOM.

(1) Projet de loi, n° 138.

(2) La commission était composée de MM. E. VANDENPEEREBOOM, président, MULLER, BOUVIER-EVENEPOEL, HYMANS, DELAET, FUNCK et COUVREUR.
